



Académie de Versailles
24 rue Jean Jaurès
78190 Trappes
s3-versailles@snepfsu.net

Trappes, le 24 juin 2020

Madame la Rectrice de l'académie de Versailles
3 boulevard de Lesseps 78017 Versailles Cedex
Copie à Mesdames, Messieurs les IA-IPR EPS

Objet : Mise en place des commissions de validation des protocoles du CCF EPS 2021

Madame la Rectrice,

Nous vous avons déjà interpellée, dans un courrier en date du 13 avril 2020, pour exprimer notre désaccord à propos des modalités d'écriture et de remontée des nouveaux protocoles d'évaluation pour le CCF du Bac EPS 2020-2021. Si les modalités du bac EPS doivent pouvoir évoluer, cela doit se faire dans la sérénité, sans précipitation et en respectant un temps d'échange avec la profession. Cela n'a pas été le cas et de nombreux points nous semblent problématiques car ils remettent en cause le fondement de notre métier et de notre discipline.

Pour toutes ces raisons, le SNEP-FSU a adressé, le 2 juin 2020, un courrier à M. Edouard GEFFRAY (DEGESCO) pour demander un moratoire d'un an au sujet de l'arrêté et de la circulaire Bac EPS.

Dans l'académie de Versailles, nous avons appris, par un courrier envoyé par nos IA-IPR, que la commission académique (initialement prévue à la fin de chaque année pour harmoniser et proposer les notes du Bac EPS) procéderait maintenant à la validation des référentiels proposés par les établissements pour le baccalauréat 2021. Ce changement n'est pas sans poser un problème d'éthique.

En effet, le rôle de la commission était, jusqu'à présent, d'harmoniser des notes et des moyennes pour maintenir une certaine équité et cohérence au niveau des résultats du Bac EPS au sein de notre académie. Mais cette nouvelle commission de validation des référentiels a d'autres prérogatives car ce sont des collègues qui jugent et valident le travail et les pratiques pédagogiques d'autres collègues sans connaître réellement leurs conditions d'exercices. De la même façon, nous nous interrogeons sur la manière dont cette commission a été constituée dans chaque département.

Enfin, nous maintenons notre position et réaffirmons encore que, contraindre les enseignants d'EPS à installer un nouveau protocole d'évaluation dès cette rentrée de septembre sans avoir été élaboré collectivement et « testé » au préalable avec les élèves, entrainera des difficultés pour la mise en application du CCF.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Le secrétariat du SNEP-FSU Versailles